
Chateldon
Informations municipales 2014
Parc naturel régional Livradois-Forez





Tony Bernard
Maire



Bernard Cartailler
1er adjoint

Lionel Louradour
Conseiller municipal délégué



Myriam Gunther
Conseillère municipale



Michel Borie
2e adjoint



Caroline Dalet
Conseillère municipale déléguée



Bruno Dessauge
Conseiller municipal



Patricia Chataing
3e adjointe



Didier Dionnet
Conseiller municipal délégué



Marie Franquesa
Conseillère municipale

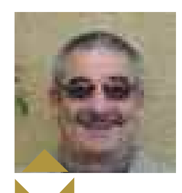


Guillaume Joubert
4e adjoint



Christian Rosenfeld
Conseiller municipal

Josée Parraud
Conseillère municipale



Bernard Szollosi
Conseiller municipal



Laetitia Barthelemy
Conseillère municipale

Infos mairie

Téléphone : 04 73 94 60 65 - Télécopie : 04 73 94 67 01
Astreinte : 06 48 59 64 92 - mairie@chateldon.com

Ouverture au public du secrétariat :
Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h
Le samedi : de 9h à 12h
Pour rencontrer le maire ou les adjoints, il suffit de téléphoner en mairie, un rendez-vous vous sera proposé. La recherche généalogique ne s'effectue que pour les registres vieux de plus de 75 ans. Uniquement le vendredi de 14h30 à 17h.



sommaire



Discours du 11 novembre 2013.



édito du maire

Je formule à chacune et chacun de vous des vœux de bonne et heureuse année 2014 ! Que Châteldon puisse être le lieu d'un épanouissement individuel et collectif.

La commune, premier échelon public, permet d'apporter les réponses concrètes aux besoins de proximité. Il faut aussi compter sur le travail d'autres acteurs pour avancer. L'exemple des intempéries à la fin du mois de novembre 2013 l'illustre très bien.
Les personnels du Conseil général, d'ERDF, du service départemental d'incendie et de secours, de la commune se sont mobilisés pour faire face aux conséquences des chutes de neige abondante et des arbres tombés sur les routes.
Parmi ces conséquences, plusieurs hameaux ont vu leurs habitants coupés du monde plusieurs jours. A chacun de tirer les leçons de cet épisode unique : une meilleure coordination des intervenants, des équipements plus adaptés à mobiliser plus rapidement, des propriétaires qui entretiennent leurs biens et qui prennent conscience de leurs responsabilités.
Un autre enseignement doit être tiré : la disparition et l'appauvrissement des services publics n'est une bonne nouvelle pour personne. Il n'y a pas de République qui tienne sans services publics ! Ils doivent être efficaces, adaptés à l'évolution des besoins, à l'idée que le plus grand nombre se fait de l'intérêt général, et être financés par une fiscalité juste et progressive, c'est-à-dire qui met en œuvre le principe de solidarité.
C'est ce que nous essayons, modestement, de réaliser à notre échelle. Nous regrettons cependant les conséquences des politiques d'austérité à l'échelle nationale. Une austérité salariale, une austérité dans les moyens alloués aux services publics, une austérité qui se traduit aussi dans les investissements tournés vers l'avenir. Ainsi, les collectivités territoriales qui assurent pourtant plus de 70 % de l'investissement public connaîtront en 2014, pour la première fois dans l'histoire depuis les lois de décentralisation votées en 1982, une baisse des dotations de l'Etat de 1,5 milliard d'euros.

> **"Qu'est-ce que l'idéal ? C'est l'épanouissement de l'âme humaine. Qu'est-ce que l'âme humaine ? C'est la plus haute fleur de la nature."**
>
> Jean Jaurès.

Cette politique est socialement injuste et économiquement inefficace : elle ne produit aucune relance de l'économie, ne fait pas baisser le chômage et rend la vie quotidienne de millions de femmes et d'hommes toujours plus difficile.
Les collectivités territoriales doivent donc repenser leur action pour tenter de contribuer autant qu'elles le peuvent à un mieux vivre ensemble. C'est le sens, par exemple, de nos tarifs des services publics municipaux, et au-delà, des choix que nous mettons en œuvre. C'est dire en fait que l'action publique doit toujours rechercher la satisfaction de l'intérêt général humain, dans un éco-système préservé.
Cette politique volontariste a également permis la réouverture d'un bar-restaurant en 2013, et aboutira à l'ouverture d'une boulangerie en 2014.
En effet, la présence de services et de commerces est une condition de l'attractivité de notre commune, et pas seulement de son centre bourg.
Pour conclure, je vous invite à ne pas baisser la tête, et à prendre une part active dans la vie municipale. La plus grande richesse d'une commune ce sont ses habitants ! ▲

Tony Bernard



Informations municipales 2014

Photos de couverture
Vue de Châteldon
par Anne-Sophie Ricord

Directeur de publication
Tony Bernard

Rédaction et saisie des textes
Guillaume Joubert, Caroline Dalet, les associations.

Photos
Mairie, Guillaume Joubert, Didier Dionnet, Caroline Dalet, Dominique Meley, Anne-Sophie Ricord, les associations et l'école, ADUHME.

Conception, réalisation
www.viceversa-clermont.fr

Impression
l'Imprimeur.com
Imprimé sur papier recyclé

Parution : annuelle
Distribué gratuitement aux habitants de Châteldon

Tirage : 1 000 exemplaires
Dépôt légal : Janvier 2014

**Vous pouvez nous faire part de vos suggestions en écrivant à la mairie :
Rue des Sept carreaux
63290 Châteldon**

Diagnostic énergétique de la salle polyvalente

Le diagnostic énergétique de la salle polyvalente a été mené par le bureau d'étude ENOPHIE, basé à Cournon d'Auvergne. Il a été présenté au bureau municipal le 15 février. L'état global du bâtiment est satisfaisant sur le plan énergétique mais peut bien entendu être amélioré. La salle polyvalente de Châteldon dispose d'une enveloppe structurelle saine, mais elle souffre d'un manque de confort dû à des infiltrations très importantes et un manque de maintenance des équipements d'aération.

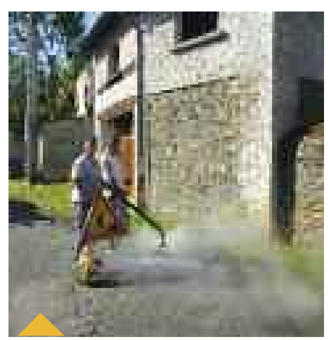
Trois phases d'intervention ont été définies :

La priorité n°1, qui vient directement améliorer le confort de la salle en réduisant les infiltrations d'air, et en améliorant la ventilation, avec l'installation d'une ventilation double flux. Cette solution pourrait être mise en place avant la fin 2014, pour un coût estimé à 11 000 €.

La priorité n°2, qui sera mise en place plus tard, vient directement traiter l'enveloppe du bâtiment et les menuiseries : isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries. Coût estimé des travaux : 114 000 €.

Enfin, la priorité n°3, consiste en l'acquisition d'un logiciel de Gestion Technique Centralisée (GTC), qui permet de gérer toutes les installations du bâtiment depuis la mairie (chauffage, l'éclairage et les ventilations).

Les travaux préconisés permettent de réduire les consommations d'énergie, les émissions CO_2 et d'apporter des niveaux de confort d'été et d'hiver très convenables. Cependant, la faible occupation des locaux rend le potentiel d'économies très faible. Faire les travaux n'est pas rentable par rapport aux économies d'énergies réalisées, mais permet en même temps d'allonger la durée de vie du bâtiment, et de traiter son esthétique en installant par exemple un bardage bois. ▲



Désherbage thermique

Après l'avoir essayé l'année dernière, la commune a acheté pour un montant de 9 850 € HT un dispositif de désherbage thermique. Cet appareil écologique et économique détruit les herbes sous l'action de la vapeur d'eau. S'il est peu couteux en fonctionnement (1 litre d'eau à l'heure), ce dispositif nécessite la mobilisation de deux agents et d'un véhicule.

L'embellissement du bourg l'été mobilise donc fortement les services techniques, puisqu'il faut rajouter au désherbage l'arrosage et l'entretien des plantations. L'arrosage a d'ailleurs été réduit fortement avec la plantation de plantes vivaces et le paillage réalisé sur les jardinières. ▲



Questionnaire éclairage public



88 foyers ont répondu au questionnaire envoyé par la municipalité concernant l'éclairage public. Qu'ils en soient ici remerciées, un écho important a été trouvé sur cette question.

57 % se déclarent "pas du tout" génés par l'extinction, un peu 24 % et beaucoup 14 % (5 % ne se prononcent pas.

L'horaire idéal d'extinction est majoritairement celui pratiqué. Toutefois, le fait de reculer l'extinction à minuit au lieu de 23 h revient à 15 reprises.

60 % des personnes ayant répondu trouvent des avantages à cette extinction. Les économies d'énergies pour la communes sont largement en tête (citées à 48 reprises), devant les aspects environnementaux. Viennent ensuite le confort et la sécurité.

64 % voient leurs déplacements impactés par l'extinction de l'éclairage.

Côté communication, les courriers de la mairie sont majoritairement lus, par contre la réunion publique a connu un succès mitigé. Globalement, la communication est perçue comme suffisante.

Rappelons ici qu'il n'est pas possible légalement de laisser allumé un éclairage sur deux ou trois. L'automobiliste doit disposer d'un niveau d'éclairage (ou de non éclairage) constant, afin de ne pas être ébloui.

Compte tenu des avis émis majoritairement et des idées constructives avancées avec ce questionnaire, la municipalité va apporter au 1er février quelques modifications, en repoussant l'extinction à minuit toute l'année et en mettant le château sur le même rythme que le reste de l'éclairage. L'éclairage ne se rallumera plus à 6 h entre le 1er juin et le 31 juillet, période à laquelle il est inutile de le rallumer. Enfin, et en plus des manifestations associatives, l'éclairage restera allumé le 24 et le 31 décembre, ainsi que le 14 juillet. ▲

Opération **Cocon®**

La commune s'est engagée depuis quelques années dans une politique de recherche d'économies d'énergie sur ses bâtiments et ses réseaux : changement des menuiseries de la mairie, renouvellement du chauffage de la salle polyvalente, extinction de l'éclairage public…
Une des pistes d'économies, rentable car peu couteuse et efficace, est l'isolation des combles perdus. Le Conseil général et l'ADHUME ont lancées l'opération Cocon®, démarche dans laquelle s'inscrit la commune. Il s'agit d'engager une opération d'envergure de travaux d'isolation des combles perdus des bâtiments publics. Près d'une centaine de collectivités ont répondu, 400 bâtiments sont concernés, 12 600 m² de combles vont être aménagés, pour un total estimé de 2,2 millions d'euros. Ces travaux seront financés par le dispositif des Certificats d'économies d'énergie.

Un seul dispositif pour financer les travaux : les CEE…

Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics (Loi POPE du 13 juillet 2005) aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, etc) appelés les "obligés". Ce volume d'obligations est fixé pour chacun d'entre eux au prorata du volume de leur vente d'énergie. Si l'obligation n'est pas remplie avant le terme d'une période donnée, ils doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire de 20 € par mégawattheure.
Pour réaliser leur objectif d'économie d'énergie, les obligés peuvent accompagner le financement de travaux auprès de consommateurs finals d'énergie (ménages, collectivités territoriales ou professionnels).
Aucune aide publique n'existant pour ce type d'investissement, les certificats d'économie d'énergie sont le seul dispositif à permettre le financement de ces travaux. L'opération Cocon® est une première en France eu égard à l'envergure des surfaces à traiter, à la dynamique collective lancée par des collectivités, à la volonté de vouloir jouer la carte du local (tant sur la fourniture de matériau que sur l'activation des réseaux professionnels locaux)…
La commune a inscrit dans le recensement de l'opération Cocon® l'isolation des combles de la Mairie, de l'école et des Maisons de vignerons. Le Conseil municipal devra, devis à l'appui, se prononcer sur la suite donnée à ce projet d'ici fin juin 2014. ▲

Isolation de combles perdus

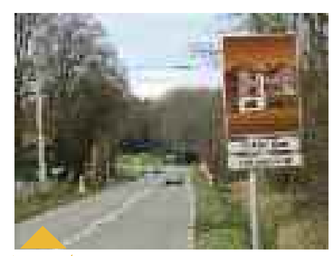




Visite de chantier en compagnie de M. Jean-Claude Hugueny, directeur d'ERDF Puy-de-Dôme

Travaux d'enfouissement des réseaux électriques

Un très important chantier d'enfouissement de ligne électrique a été réalisé sur la commune de Châteldon par ERDF (Electricité Réseau Distribution de France): 12 km de ligne électrique ; 9 postes de transformation ; 4 armoires de coupure ; 198 supports déposés, pour un coût total proche d'un million d'euros.
Ces travaux d'enfouissement permettent de réduire les coupures de courant dans les hameaux de la commune et de sécuriser la fourniture d'électricité dans la montagne. Cependant, les intempéries de cette fin novembre nous démontrent que cet effort doit être poursuivi. Des démarches ont déjà été entreprises dans ce sens auprès d'ERDF. ▲



Panneaux sur la D906

PUY-DE-DÔME
CONSEIL GENERAL

Deux panneaux touristiques ont été installés le long de la route départementale 906, dans les deux sens de circulation, afin de signaler la proximité du bourg de Châteldon aux personnes de passage. Ces panneaux sont réservés aux bourgs de caractère, avec un financement du Conseil général à hauteur de 60 %. ▲



Des nouveaux locaux

Les services techniques ont pris pleinement possession cette année de leurs nouveaux locaux rue des écoles, locaux agrandis avec l'achat par la commune de la partie droite du bâtiment. Quelques travaux ont dû être effectués : rénovation du bloc hygiène, reprise sur la toiture.
L'ensemble du matériel et des engins est maintenant réuni au même endroit, ce qui permet aux services techniques de travailler dans de bonnes conditions et de gagner ainsi en efficacité. ▲

Astreintes. **Afin d'assurer la continuité du service public notamment pour le réseau d'eau et le déneigement, des astreintes ont été mises en place pour les week-end et jours fériés. Un agent titulaire des services techniques est d'astreinte en permanence pour pouvoir réagir en cas de fuites d'eau ou d'intempéries.**
N° téléphone des astreintes : 06 48 59 64 92 ▲

La reconquête du Vécou



La commune s'est engagée en 2012 aux côtés de l'association Terre de Liens dans une étude sur le secteur du Vécou visant à évaluer la faisabilité de l'installation d'activités agricoles. Cette étude a été menée à son terme au printemps, mais elle ne constitue que la première étape d'une stratégie globale de reconquête du Vécou.

Le périmètre retenu représente environ 24 hectares divisés en 454 parcelles et répartis entre 196 comptes de propriété et 777 ayants-droits ! La moyenne des parcelles est d'environ 500 m² contre 2 799 sur l'ensemble de la commune. 40 % des parcelles, pour la moitié de la surface, sont rattachés à une maison dans le bourg. La majorité des propriétaires habitent la commune ou une commune limitrophe. Les parcelles du périmètre retenu sont surtout déclarées en nature agricole (57 %) et notamment en vigne. Ces dernières forment des paquets de plusieurs parcelles étroites et sont généralement plantées ou enfrichées.

Le chiffrage estimatif d'une remise en valeur du périmètre s'élève à environ 2 500 € par hectare, qu'il s'agisse d'un « défrichage agricole » mécanisé ou d'une intervention manuelle par un atelier d'insertion.

Plusieurs hypothèses sont envisagées pour mobiliser le foncier sur cette zone, dont certaines demandent une implication de la commune et d'autres celles des propriétaires. Les propriétés dont le propriétaire est inconnu peuvent rentrer dans le patrimoine communal par la procédure des "biens sans maîtres". Cette procédure pourrait potentiellement concerner 30 % de la surface totale. Pour les propriétaires qui souhaitent le rester tout en s'impliquant dans la démarche de reconquête, des solutions de mises à disposition via des associations foncières sont possible.

A ce stade, la commune souhaite connaître l'avis des propriétaires mais aussi de l'ensemble des habitants de la commune sur ce projet. Une réunion publique sera organisée en 2014 afin de présenter cette étude et les pistes de réflexion. ▲





Intempéries



Le 20 novembre 2013, notre commune a connu un épisode neigeux inédit qui a entrainé de fortes perturbations : circulation routière, pannes d'électricité et de téléphone. Les personnels du conseil général, d'ERDF, du SDIS et de la commune se sont mobilisés afin de rétablir le plus rapidement possible la situation, qu'ils en soient ici remerciés.

La plupart des problèmes rencontrés proviennent souvent d'un défaut d'entretien des parcelles boisées qui bordent les routes, les chemins et les lignes électriques. La loi impose une distance de 2 mètres sans arbre le long des routes, ce qui est largement insuffisant dans le cas présent. Un courrier a été adressé au Président du Conseil général afin d'étudier les possibilités de mener une action concertée d'élagage préventif le long des routes départementales.

Proposition a également été faite au conseil général d'utiliser le fonds "intempéries", qui peut être mobilisé en pareille situation, pour l'acquisition de matériels de travaux forestiers.

L'action publique ne pourra aboutir que si les propriétaires se mobilisent pour entretenir leurs parcelles. ▲

La commune recherche des photos des intempéries du 20 novembre 2013. N'hésitez-pas à nous contacter, nous nous chargerons de récupérer vos clichés.



Pétanque des badins

Président : Robert Desiage
Vice-Président : à élire lors de l'assemblée générale début 2014
Trésorier : Jean-Michel Arnaud
Trésorier adjoint : Jean-Claude Langbien
Secrétaire : Jojo Bassot
Secrétaire adjoint : Bernard Raymond



En mai 2013, Balade en autocar : l'aventure MICHELIN ainsi qu'une balade autour de la chaîne des Puys, journée très appréciée par l'ensemble des participants.



Fanfare de Châteldon

En 2013, la fanfare de Châteldon a participé aux manifestations officielles et associatives de la commune, et a également joué dans d'autres communes de la région, sans oublier d'aller passer quelques jours de détente à Disney en juillet.

Martine Roddier, Présidente
Vice-Président : Robert Roche
Directeur : Jean-Pierre Vernassiere
Sous-Directrice : Audrey Roddier
Trésorière et secrétaire : Sylvie Fiat
Membres : Robert Durantin, André Mailler, Jacques Joubert, Guillaume Joubert et Alexandra Jacquier.



Châteldon, Loisirs et Détente

L'Association "Châteldon, Loisirs et Détente" avec 160 adhérents, organise de nombreuses activités avec une chaleureuse convivialité ; marches de chaque mardi départ 14 h de la salle polyvalente, marches du 1er samedi de chaque mois, sortie "raquettes" de février, marche nocturne en juillet, randonnée des vendanges 3e dimanche de septembre, sortie de 4 jours à l'Ascension prévue cette année 2014 près de Toulouse, soirée théâtrale en octobre, le thé dansant de janvier et finalisation du parcours "Auzon-Châteldon". Beaucoup d'activités que vous pouvez découvrir sur notre site internet "chateldonrando.magix.net/public/" qui vous livrera les tracés, les dates, les photos et vous renseignera sur les nouvelles du club.



Contact :
Association Chateldon Loisirs et Détente
Salle polyvalente
63290 Chateldon

Alain Gironde, Président
Vice-Président : André Coste
Trésorière : Marie-Claude Chabrol
Secrétaire : Annie Corre
Secrétaire adjointe : Josiane Desormière
Membres : Françoise Chossiere, Marie-Claire Deveze, Brigitte Dissard, Jacques Fey, Patrick Gissinger, Renée Lachaux, Violette Laroche, Dominique Meley, Jean-Paul Nelly.

Nous regrettons le décès de notre ami Jean-Pierre Morange.



Le nombre d'enfants inscrits à l'école à la rentrée 2013 est en forte progression, signe que notre commune se rajeunit. 72 enfants au total, dont 26 en maternelle, classe de Gaëlle Bensakel et Dominique Teruel, 24 en CE1/CE2, classe assurée par Valérie Bussac et 22 en CM1/CM2, classe de Vanessa Cognet, directrice. C'est l'effectif le plus élevé enregistré depuis les dix dernières années (67 élèves fréquentaient l'école à la fin du mois de juin). Les services de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire connaissent également un franc succès. Dominic Bigay, nouvel inspecteur de l'éducation nationale est venu visiter l'école.



Du pisé à l'école George-Sand

Dans le cadre du programme scolaire "Terre et Pisé" lancé par le Parc Naturel Régional Livradois Forez, l'école George-Sand a mis en place un projet de construction, avec une large participation des enfants, d'un petit local pour ranger le matériel de la récréation.

Dans le cadre du programme scolaire "Terre et Pisé" lancé par le Parc naturel régional Livradois-Forez, l'école George-Sand a mis en place un projet de construction, avec une large participation des enfants, d'un petit local pour ranger le matériel de la récréation.
Les deux murs de ce local ont été construits sur une ossature en bois (réalisée par les services techniques de la commune) et constitués de briques de pisé, de torchis et d'enduits en terre réalisés par les enfants de l'école avec l'aide d'intervenants.
Les enfants des trois classes ont mis la main à la pâte, de la petite section de maternelle au CM2.
Les interventions d'Aurélien Pons (Association "La Catiche du lac" d'Aubusson d'Auvergne) et de Jean-Claude Corbel (Parc Livradois-Forez) ont été intégralement financées par le Parc Livradois-Forez. Au-delà de la construction du local, ces interventions ont eu avant tout pour but de familiariser les enfants avec le matériau "terre" et ses différentes formes d'utilisation.

Vendredi 29 mars :

- "Qu'est-ce que la terre ?" : terre sèche, terre mouillée, modelage, petit muret en terre bâti collégialement, pour expérimenter le technique.

Vendredi 5 avril :

- Les matériaux de construction en Livradois-Forez et dans le monde
- Le lien avec l'environnement naturel
- Visite thématique du bourg de Châteldon.

Vendredi 19 avril et vendredi 17 mai :

- Atelier "briques" en vue de la construction des murs du local.

Le chantier s'est parfaitement déroulé, malgré beaucoup de jours de pluie, et le local est aujourd'hui aménagé et utilisé pour ranger le matériel des enfants.

Merci à tous ! ▲



La porte vitrée de l'école maternelle a été remplacée pour un coût de 4 603 € HT.

Rythmes scolaires

Les nouveaux rythmes scolaires ont pour but d'alléger le temps scolaire en journée et de l'étaler sur 4,5 jours plutôt que 4. Pour cela, le gouvernement nous demande, à nous, communes, de mettre en place du temps d'activité périscolaires (TAP). Qu'est-ce que c'est ? Ce sont des heures d'activités encadrées par du personnel autre que l'éducation nationale : Les enfants seront encadrés par des personnels recrutés et rémunérés par la commune pendant ce temps périscolaire.

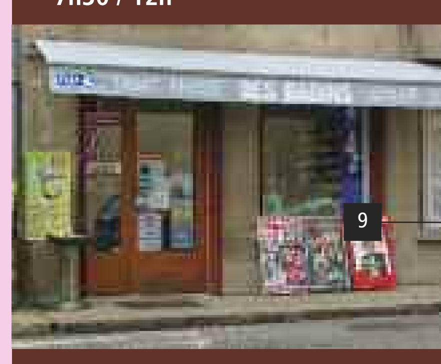
L'Etat compte sur les communes et un tissu associatif fort, capable de promouvoir et d'encadrer des activités culturelles ou sportives lors de ces TAP.
Pour la seule école de Châteldon, ceci représente l'encadrement de 70 enfants, donc au moins quatre animateurs pour chaque heure de TAP mise en place.
Ces activités devront avoir un lieu dédié : difficile de mener une activité physique dans une classe remplie de tables. Compliqué d'assurer le respect des affaires des élèves dans les casiers.
Mais il est aussi compliqué de faire déplacer les élèves jusqu'à la salle polyvalente ou à la bibliothèque, pour une activité d'une heure incluant les trajets. Quant à la cour ou au parc, s'il fait mauvais, nous ne pourrons pas l'envisager.
L'organisation de ces rythmes scolaires est donc à réfléchir. Elle doit prendre en compte le bien-être des enfants par des rythmes réguliers, une organisation simple et pratique pour les parents, des activités qui correspondent aux offres culturelles ou sportives que nous avons sur le territoire, le tout compris dans des horaires qui correspondent à ceux des transports scolaires afin de ne pas pénaliser les enfants des hameaux.
Si les rythmes scolaires sont à revoir pour une meilleure prise en charge de l'enfant, nous relevons qu'il est dommage que cette réforme ne remette pas en cause les périodes de cours et les périodes de vacances, que les professeurs dénoncent comme source de fatigue.
Cette réforme va malheureusement également accentuer les inégalités entre territoires : Il est bien évident que financer un tel dispositif n'est pas la même contrainte financière pour une petite commune rurale que pour une commune urbaine riche.
Sachant que les communes n'ont pas obligation de financer ce dispositif, et qu'elles peuvent le reporter à la charge seule des familles, cette réforme accentue également les inégalités sociales.
A ce sujet, nous précisons que conformément à la politique sociale que nous menons en matière d'accueil scolaire, la mairie de Châteldon souhaite mettre en place la gratuité au niveau de ces TAP. On peut souligner aussi que les offres culturelles, sportives ou de loisirs ne sont pas les mêmes d'une ville à l'autre, et qu'il est bien évident que nous n'aurons pas à Châteldon la diversité d'offres d'activités que peut offrir une ville comme Clermont-Ferrand.
Une première réunion d'information a eu lieu avant les vacances de Noël, à cette occasion étaient présents : Tony Bernard, maire de Châteldon, Dominic Bigay, inspecteur Education Nationale pour l'arrondissement de Thiers, Vanessa Cognet, directrice de l'école de Châteldon, Patricia Chataing, adjointe au maire, Caroline Dalet, conseillère générale du canton de Châteldon, ainsi qu'une quinzaine de parents d'élèves, et des personnels communaux.
Nous avons pu débattre des différentes possibilités d'organisations, des horaires périscolaires, des temps de pause et des lieux que nous pourrions utiliser ; le contenu de ces TAP étant le sujet d'une future rencontre.
La majorité des personnes présentes préfèrent un temps périscolaires de plus d'une heure afin de garantir la qualité d'organisation des activités. Nous notons également que nous avons besoin de deux heures de pause méridienne si l'on veut maintenir un service de qualité à la cantine et conserver de bonnes conditions de travail pour le personnel.
Durant les mois à venir, nous aurons l'occasion de débattre à nouveau du sujet, pour qu'ensemble nous réussissions à construire un environnement scolaire agréable pour toutes et tous, pour les petits, comme pour les plus grands. ▲



Tabac-presse

**Bruno Balichard est revenu dans son village natal reprendre le bureau de tabac, renommé Tabac Presse des Badins.
Il propose, en plus de l'activité tabac presse, les produits Française des Jeux, de la papeterie, de la librairie des souvenirs.
Mais aussi de l'eau de Châteldon, des photos d'identités, le point vert Crédit Agricole, des boissons et des bonbons…**

Horaires :
- **Le lundi de 6h45 à 12h30**
- **Du mardi au vendredi 6 h 45 - 12 h 30 / 16 h - 19 h**
- **Le samedi 7h30-12h / 16h-19h**
- **Dimanche et jours fériés 7h30 / 12h**



Dix vins cochons

**550 personnes se sont rendues sur le site de l'entreprise Combronde pour participer à la 10e édition du Salon des 10 vins cochons.
Pour l'occasion, les organisateurs ont invité tous les participants au salon depuis sa naissance.
On trouvait du vin naturel bien sûr, mais aussi, de l'épicerie, de l'huile d'olives, de la charcuterie, du fromage, de la bière…**





C'est le début de l'année et il est grand temps de préparer la saison prochaine au jardin. Parce que les pesticides présentent des risques pour la santé et l'environnement, pourquoi ne pas se tourner vers des méthodes d'entretien ou de culture plus naturelles ? Ces nouvelles pratiques s'anticipent… dès l'automne.

Un jardin au naturel se prépare **dès l'automne !**

L'automne, le temps des plantations

Arbres, arbustes et autres plantes vivaces s'installent préférentiellement à l'automne. Les conditions météorologiques favorisent l'installation de ces végétaux, qui profiteront de la période hivernale pour développer leur système racinaire tandis que leurs parties aériennes sont en dormance.
Au printemps, c'est un végétal plus fort et moins vulnérable qui pourra se développer. Veiller à installer "la bonne plante au bon endroit" en respectant les exigences de la variété (ensoleillement, type de sol…).
On peut dès la plantation anticiper le désherbage au pied de ces végétaux, en apportant une épaisseur suffisante de paillage (au minimum 10 cm). Cette technique est également intéressante au potager. Ainsi, disposez de la paille au sol dès la plantation des fraisiers et vous n'aurez pas à les désherber pendant toute la saison. Le paillage permet également de limiter les arrosages (en maintenant l'humidité du sol), de protéger le sol des intempéries et températures extrêmes, ce qui favorise la vie du sol. Par ailleurs, les paillis à base de produits végétaux (paille, écorces de pin, copeaux de bois, paillettes de lin, cosses de cacao…) enrichissent le sol et améliorent sa structure en se dégradant naturellement.

Un sol jamais nu…

Le sol est un milieu vivant, support de culture des plantes, mais aussi réserve en éléments nutritifs. Il est indispensable d'en prendre soin et notamment en le couvrant durant l'hiver. La structure et la vie du sol en sont favorisées. En guise de couverture, on peut installer un paillis (par exemple, du broyat de branches) ou semer des plantes appelées "engrais verts" (moutarde, phacélie…). Il s'agit de végétaux qui ne sont pas destinés à être consommés, mais qui, semés après les dernières récoltes, occupent le sol durant les premiers mois d'hiver. Fauchés en début de floraison, laissés séchés puis incorporés au sol, leur dégradation une fois enfouis permet également d'enrichir le sol.

Divers traitements d'hiver

Pour les arbres fruitiers attaqués par des insectes ou maladies, il est essentiel de bien ramasser les feuilles et couper les rameaux malades. Les traitements d'hiver à base d'huile blanche, de chaux ou d'argile à appliquer sur le tronc détruisent par asphyxie un grand nombre de formes hivernantes de ravageurs qui trouvent refuge dans les fentes (cochenilles, pucerons, carpocapses, anthonomes…). Ces traitements assainissent les arbres et limitent les attaques de ces insectes ou champignons la saison suivante.

Pensez aussi aux auxiliaires

Les auxiliaires du jardin sont les animaux dont la présence est bénéfique pour le jardin. Ce sont des pollinisateurs, des prédateurs d'insectes ravageurs… Afin de maintenir durant l'hiver dans votre jardin cette faune naturellement présente lors de la saison estivale, vous pouvez installer des abris à leur attention : petits tas de paille ou d'herbes sèches (brins disposés horizontalement), fagots de tiges creuses (forsythia, sureau, framboisier…) que vous pourrez abriter de la pluie avec des tuiles ou un morceau de bâche.
Les auxiliaires apprécient également la présence de plantes qui fleurissent ou fructifient plus tard dans la saison. Le lierre est par exemple une plante qui fournit du pollen aux abeilles tardivement, et qui propose parmi les premiers fruits du printemps aux oiseaux.

Une indispensable planification de la saison prochaine…

Bien penser le plan de son potager est une étape essentielle. La rotation des cultures (changer de place les différentes cultures d'une année à l'autre en alternant les familles sur une même zone) permet de casser le cycle de certaines maladies ou ravageurs. Il est également intéressant de réfléchir aux plantes installées côte à côte, voire même ensemble. Certaines plantes, cultivées en association, se protègent mutuellement !

Et si vous souhaitez démarrer votre potager au printemps prochain…

Installez dès à présent un paillage végétal épais (ou une bâche noire) sur la surface à désherber. L'absence de lumière fera dépérir les végétaux présents. Vers la fin de l'hiver, enlever le paillage et commencer à travailler votre sol pour retirer et faire geler les racines des plantes les plus résistantes. Au printemps le sol sera ainsi désherbé, sans avoir eu recours à des herbicides chimiques !

Le jardinage au naturel, ça s'apprend, et **ça marche !**

De nombreux jardiniers amateurs ont adopté des techniques de jardinage au naturel, pour produire des légumes de qualité, et vivre dans un environnement préservé. Au niveau national et régional, les professionnels tout comme les amateurs ont pour objectif de réduire leur utilisation de pesticides de moitié, c'est l'objet du plan Ecophyto. Pour aider et informer le grand public, 34 jardineries volontaires* ont signé la charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement" en Auvergne. Elles sont volontaires dans la démarche de réduction des pesticides, et peuvent vous apporter d'autres conseils pour un jardinage au naturel. ▲



Les jardineries* engagées proches de chez vous sont :
- Delbard à Thiers
- Combronde Agri à Thiers
- Limagne Nature à Maringues

*coordonnées sur www.phyteauvergne.fr

D'autres sources d'informations :
Association des jardiniers de France,
www.jardiner-autrement.fr



Opération financée par :
Agence de l'Eau Loire Bretagne, DRAAF Auvergne, Conseils généraux de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Eau potable

Afin d'attirer l'attention des usagers du service public de l'eau potable sur la rareté de la ressource en eau et sur la nécessité de l'économiser afin de préserver les approvisionnements, le conseil municipal a mis en place une tarification progressive et la gratuité des 9 premiers mètres cubes.

Tarifs du service de l'eau potable

- 0,00 € / m³ d'eau pour une consommation de 0 à 9 m³ (pour les résidences principales)
- 0,85 € / m³ d'eau pour une consommation de 10 à 49 m³
- 1,00 € / m³ de 50 à 199 m³
- 1,80 € / m³ de 200 à 249 m³
- 2,40 € / m³ au-delà de 250 m³

Tarifs de la redevance d'entretien :
- 50 € pour les résidences principales
- 95 € pour les résidences secondaires

Branchement d'eau : 1000 €
Déplacement compteur : 200 €
Dépose compteur : 100 €
Repose compteur : 100 €
Fermeture ou ouverture de bouche à clé : 30 €
Bris de scellés : 150 €
Remplacement d'un compteur détérioré : 200 €

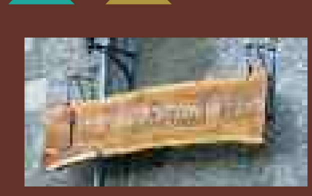
Tarifs du service de l'assainissement collectif

- 0,70 € / m³ d'eau pour une consommation inférieure à 49 m³
- 0,80 € / m³ de 50 à 199 m³
- 1,10 € / m³ de 200 à 249 m³
- 1,30 € / m³ au delà de 249 m³

Tarifs de la redevance : 30 €
Branchement assainissement : 650 €

SPANC

Redevance annuelle : 10 €
Contrôle installation neuve : 300 €
Diagnostic installation dans le cadre d'une vente : 130 €



Un nouveau commerce

Le Bistr'eau d'Odon est ouvert depuis le 22 juin, quelques mois après la fermeture de la taverne du Beffroi, dans l'ancien "Saint Nicolas", anciennement "chez Hélène" ou plus récemment "le P.O.I.L.".
Depuis le 4 décembre, le restaurant est ouvert.
Horaires bar :
Lundi : 7h30 – 14h30
Mardi fermé
Mercredi, jeudi et vendredi : 7h30 – 14h30 / 16h30 – 21h30 (1h maximum)
Samedi et dimanche : ouvert en continu de 8h30 à 21h30 (1h maximum)

L'été, profitez de la terrasse installée place Jean Jaurès. Lorsque le temps est plus maussade, entrez ! Salle de jeux, avec billard et babyfoot, vous pouvez également venir exercer vos talents à la belote.
Horaires restaurant :
Ouvert tous les midis sauf le mardi. Possibilité de repas de groupe les midis ou les soirs, sur réservation.



Lucie et Simon Fournier vous accueillent au Bistr'eau d'Odon



Volonté culturelle, volonté politique

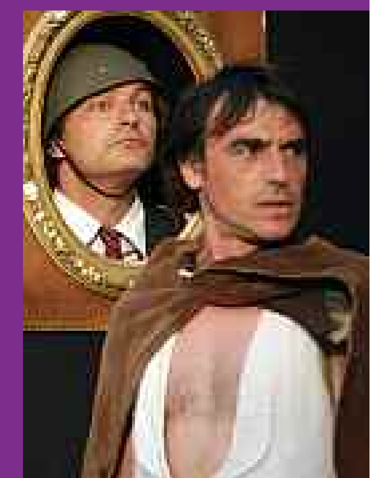
La commission culturelle est née de la volonté municipale de conduire une politique culturelle de qualité, élément essentiel d'émancipation et d'épanouissement des citoyens-nes.

Chaque année, la commission culturelle s'efforce de proposer des expositions, spectacles et projets de résidence d'auteur, en conjuguant la diversité et la qualité de la programmation culturelle. Choisir n'est pas toujours évident, c'est pour cela que la commission culturelle, forte de citoyennes et citoyens motivé-es aux côtés des élu-es référents, argumentent leurs préférences et confrontent leurs choix, afin de permettre une plus grande expression.
Chaque été, vous pouvez découvrir le travail de trois artistes différents à l'ancienne pharmacie. Un spectacle gratuit est proposé également le 15 août sur la place Jean Jaurès. Afin que vive notre petite commune, nous favorisons divers évènements culturels auprès des scolaires, nous accueillons des artistes en résidence, de théâtre ou d'écriture, et nous essayons au maximum de valoriser les initiatives extérieures par le prêt de salle, de matériel, ou encore de services rendus.
Les dotations de l'Etat envers les collectivités ne cessent de baisser, nous contraignant à des économies toujours plus cruelles. Bien sur la culture est toujours dans le viseur, mais si les grandes villes peuvent trouver les marges de manœuvres nécessaires à une offre culturelle diversifiée et de qualité, qu'advient-il ici ? Et qu'advient-il du tissu culturel local ? L'activité artistique est un mode d'expression et de regard de la société ; mieux qu'un long discours, le trait d'humour, ou le vers du poète sauront nous toucher et nous émouvoir. Nous avons besoin de cette nourriture-là, c'est pourquoi la commune de Châteldon réaffirme sa volonté de soutenir l'art dans ses diverses expressions. ▲



1, 2, 3...

Le 30 mai, le spectacle "la grande cuisine", était à portée des tous petits, pour deux séances alléchantes entre saveurs et fous rires. 1,2,3 comme le début d'un conte… 1,2,3 comme le nom donné au gâteau au yaourt.
Pourquoi ? Parce qu'un pot de yaourt, deux pots de sucre et trois pots de farine…
Un "conte" qui se termine par un banquet final : la dégustation du gâteau, un cheminement onirique de la ferme à l'assiette, l'imaginaire autour de la cuisine et des grands restaurants.
Ce spectacle entièrement gratuit, a été programmé en partenariat avec le Festival Brindilles dont le Conseil général est l'initiateur. ▲



Résidence

de théâtre et spectacle du 15 août

Nous avons accueilli durant le printemps 2013 Louis Terver, dans le cadre d'un travail de création d'une pièce clownesque.
Il a séjourné dans la résidence d'auteur à l'ancienne pharmacie et a participé à différents évènements sur notre commune :
Tout d'abord il a joué lors du festival rural, où nous avons eu l'occasion d'assister à la représentation du "ptit rouge". Louis Terver a animé la pièce des frères Grimm "le petit chaperon rouge", revisité par l'artiste, un grand moment de rires et fous rires !
Il a animé un atelier "cirque" à l'école, dans le cadre du programme pédagogique, ainsiqu'une journée de stage "théâtre et improvisation" à l'adresse des adultes.
Enfin, il est venu jouer le 15 août, sur la place Jean-Jaurès, une autre pièce, en duo : "le cid". ▲



Arsatius

expos

“La vie entre les mots”

La Municipalité de Châteldon a mis à disposition la salle des fêtes durant trois semaines pour aider la Compagnie des Dys à finaliser un projet théâtral : la reprise de la pièce “La vie entre les mots” de Benjamin Cognet, qui, de façon émouvante et drôle, raconte l’histoire d’un enfant “dys, pack toutes options, plus le rab”, au cours de son parcours scolaire et médical. Vendredi 27 septembre, pour clôturer leur résidence de travail, la Compagnie des Dys a proposé une représentation tout public.
La Compagnie des Dys est une association pour la promotion d’œuvres concernant les troubles de la communication, dont la dyslexie, la dysorthographie, etc. Une étroite collaboration avec l’entreprise Médialexie, basée à Clermont-Ferrand et leader mondial dans son secteur, est menée pour informer les spectateurs des moyens techniques, humains et pédagogiques pouvant radicalement les soutenir. La dyslexie, pour une fois, est au cœur d’une mise en scène, une mise à distance qui permet à chaque spectateur de prendre du recul, de la dédramatiser, de la penser sous un autre angle de vue.

A venir en 2014

Les jardins d’écarts, installation de sculptures itinérantes de sept artistes “tout horizon”. Au jardin de la Roussille du 5 au 13 juillet 2014. Vernissage en musique le 5 juillet à 18 h 30.

Concert gratuit

Le 27 octobre, les membres d’Arsatius, ont donné un concert gratuit à l’église de Châteldon. Venus d’Allemagne pour une représentation à Thiers, ils ont fait escale à Châteldon. Sous la direction artistique de Georg Brunner, cet ensemble composé ce jour-là de dix musiciens, a joué des classiques du XVIIe et XVIIIe siècle, Bach, Vivaldi, Albinoni… ▲

Fabienne Cinquin

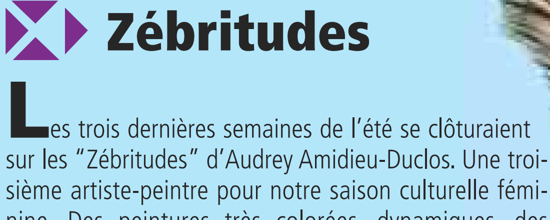


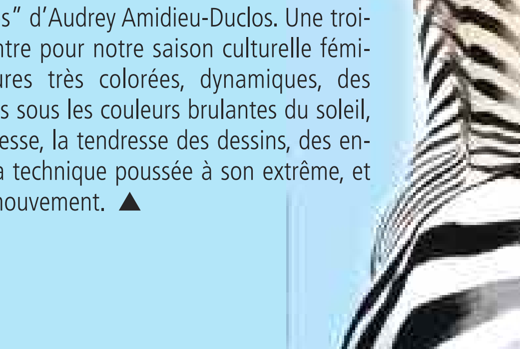
Nous avons ensuite accueilli l’exposition de Fabienne Cinquin, membre de la chartre des auteurs et illustrateurs jeunesse. Cette artiste conjugue son travail d’illustration avec des projets pédagogiques. Une grande partie de son temps est aussi consacrée à un travail plus personnel à travers des techniques très traditionnelles. Trouver les bonnes idées, faire en sorte que les images tiennent debout, avec les textes, voilà le travail de cette artiste. Nous pouvions acquérir certains de ces ouvrages, quelques-uns ont d’ailleurs trouvé leur place à la garderie périscolaire de notre école. ▲

Rêverie

Les trois premières semaines de juillet ont été consacrées à l’installation de l’artiste Claire Chalet. Un travail tourné vers la rêverie, l’exploration par la peinture du monde intérieur, en le faisant figurer sans le représenter. Cette peinture travaille avec le temps et demande du temps à celui qui regarde. Nous étions amenés à déambuler entre les deux étages de l’ancienne pharmacie, à la découverte de ce monde non réel. À travers les grandes feuilles qui envahissaient l’espace, une sorte de cache-cache nous entraînait à ce point de création et de réflexion qu’explore l’artiste.

Zébritudes





Les trois dernières semaines de l’été se clôturaient sur les “Zébritudes” d’Audrey Amidieu-Duclos. Une troisième artiste-peintre pour notre saison culturelle féminine. Des peintures très colorées, dynamiques, des combats de zèbres sous les couleurs brulantes du soleil, ou bien la délicatesse, la tendresse des dessins, des encres, soulignant la technique poussée à son extrême, et la fugacité d’un mouvement. ▲





Redécoupage cantonal

Le canton de Châteldon va fusionner d'ici la fin de l'année avec les cantons de Randan et Maringues. La commune de Joze n'est pas concernée et la commune de Charnat est rattachée à ce nouveau canton. Une femme et un homme devront être élus sur ce territoire en 2015.

Réfection des voiries du bourg

Certaines voiries abîmées du bourg vont connaître une réfection en 2014. Au total, 40 000 € de travaux vont être effectués sur les rues du centre-bourg. Sont concernées La rue de l'Aire (avec réfection du réseau d'eaux pluviales), la rue Clément-Dassaud, la rue des Boucheries, la rue de Goutte-Loube et la rue du Fort.

Nouveau quartier des Champs

La commune a cherché depuis le début du mandat la structure pouvant porter le projet du nouveau quartier des Champs prévue sur la zone des Champs (rue du stade). Le contexte économique et les difficultés administratives ont repoussé le démarrage concret de cette opération. Dernièrement, l'atelier d'urbanisme rural, mis en place par le Parc Livradois Forez, a été sollicité. L'Atelier d'urbanisme a pour mission d'accompagner les collectivités dans deux grands domaines : l'élaboration des documents d'urbanisme et les opérations d'aménagements.
Celles-ci pouvant être des projets d'urbanisme (ZAC, lotissement, écoquartier…), des constructions ou des rénovations et des aménagements d'espace public (de la place du village au site naturel ou touristique).
L'Atelier est un collectif constitué avec les partenaires habituels du Parc et qui partagent un même objectif : "inventer un nouvel urbanisme rural". Outre ceux du Parc, il est animé par des techniciens des CAUE du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, des Directions Départementales des Territoires (DDT) des trois départements, de l'Adhume et des communautés de communes adhérentes.
L'atelier d'urbanisme rural du Parc planche, pour le compte de la commune, sur un cahier des charges permettant de lancer avant la fin du mandat une consultation pour maître d'œuvre.

Le conseil municipal souhaite réussir pleinement l'intégration de ce nouveau quartier dans les spécificités du bourg de Châteldon, son bâti, ses réseaux et circulations, tout en gardant à l'esprit les nécessités environnementales qui s'imposent aujourd'hui. ▲



Signalétique

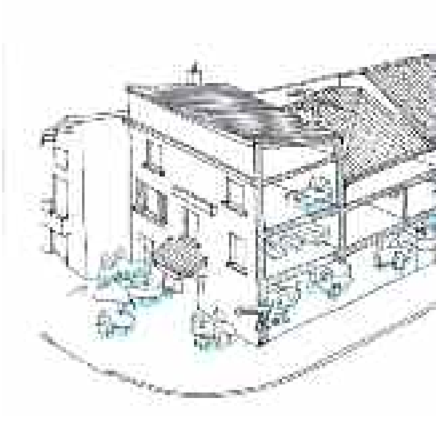
C'est l'un des points d'amélioration significatifs pointés à l'issue de l'étude "habiter autrement les centre-bourgs". Les châteldonnais l'ont bien identifié, à force de renseigner les passants sur le chemin le plus court pour se rendre aux sources ou au pied du château. La signalétique…
La commune souhaite travailler sur cette question, avec l'aide précieuse des citoyens qui voudront bien s'impliquer dans le processus.
Le Parc Livradois Forez a mis en place une charte signalétique, guide à disposition des communes, et base du travail du groupe mobilisé autour de cette question. ▲

Acquisition de l'immeuble Rongère et recherche d'un kiné

Afin de disposer d'une réserve foncière pour pouvoir répondre à un éventuel porteur de projet et afin de remettre en état un bâtiment important de la place Jean-Jaurès, la commune s'est portée acquéreur de l'immeuble Rongère, qui hébergeait encore récemment le cabinet médical et la taverne du beffroi pour une somme, négociée à l'amiable avec le propriétaire, de 50 000 €.



Dans un premier temps, la commune est à la recherche d'un masseur kinésithérapeute qui s'installerait dans l'ancien cabinet médical rafraîchi.
Cette installation permettrait le renforcement du pôle médical châteldonnais, et la réouverture d'une vitrine supplémentaire place jean Jaurès. La commune souhaite à terme rénover ce bâtiment complétement, en se basant sur l'étude déjà réalisée l'année dernière par le collectif ETC. ▲



MOBIPLUS, une aide concrète pour se déplacer dans le Département

Expérimenté depuis 2005 par le Conseil général du Puy-de-Dôme, le système de transport MobiPlus tente d'apporter une réponse simple et solidaire à vos besoins essentiels de déplacements : pour aller au marché ou chez le médecin, faire des courses...
Pour effectuer une démarche d'insertion, de formation ou de recherche d'emploi : MobiPlus est fait pour vous !

A quoi ça sert ?
Avec MobiPlus, le Chèque Mobilité est un coup de pouce dans vos déplacements quotidiens, personnels ou professionnels :

Si vous avez 75 ans ou plus :
Vous pouvez utiliser les **Chèques Mobilité** pour payer le taxi partenaire du dispositif Mobiplus, le transporteur du réseau Transdôme ou encore le Bus des Montagnes.

Si vous êtes en insertion professionnelle, bénéficiaire du RSA ou jeune accompagné par la mission locale :
Vous pouvez utiliser les Chèques Mobilité pour payer le taxi ou la société de location de deux-roues partenaires du dispositif Mobiplus ou le transporteur du réseau Transdôme (si vous n'êtes pas titulaire de la carte gratuite).

Comment se procurer MobiPlus ?

Vous avez 75 ans ou plus :
Remplissez l'imprimé de demande de chéquier, disponible en mairie et dans les circonscriptions d'action médico-social et le retourner au :

Conseil général du Puy-de-Dôme
Service Aide Sociale Prestations
24, rue Saint-Esprit
63 033 Clermont-Ferrand ▲





Des aides pour la rénovation des façades

Le 6 novembre 2012, le conseil municipal a adopté le règlement architectural et financier encadrant l'aide aux particuliers pour la rénovation des façades.
Des aides jusqu'à 50 % du montant TTC avec un plafond de 15 000 € TTC de travaux par opération.
Le taux sera déterminé en fonction de l'intérêt du projet, et notamment de son impact depuis la voie publique.

Il s'agit d'une opération d'une durée limitée à trois années, il ne faut donc pas perdre de temps si vous envisagez de faire des travaux.
Les immeubles éligibles sont situés dans le périmètre de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), et les travaux effectués devront l'être dans le respect des dispositions de son règlement (selon les préconisations du service territorial de l'architecture et du patrimoine). Les travaux de façades retenus devront comprendre prioritairement la ou les façade(s) donnant sur la ou les voie(s) publique(s). Les dossiers feront l'objet d'une instruction par la commission communale instituée par le Conseil municipal dans le cadre de la mise en place de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. A cette composition de la commission s'ajoute un représentant désigné par le Conseil régional d'Auvergne. Les subventions entrant dans le cadre du Programme "Mise en tourisme des villages Auvergnats" de la commune de Châteldon, sont attribuées après avis favorable de la commission. La décision finale relève du Conseil municipal.
Le Conseil municipal souhaite ainsi stimuler la mise en valeur du bourg par la rénovation des façades, mais aussi créer un effet levier sur la rénovation des logements du centre-bourg. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rendre en mairie. ▲

brèves

Consultation du cadastre

Le site Internet www.cadastre.gouv permet la consultation du plan cadastral sur tout le territoire et d'éditer gratuitement des extraits de plans. Il est également possible de consulter les plans de la commune au secrétariat de mairie.

Réouverture de la boulangerie

Sandra et Jérôme Chanudet viennent de s'installer à Châteldon avec leurs deux petites filles, Chloé et Zoé, nous leur souhaitons la bienvenue. Jérôme sera boulanger assisté de Sandra. Les locaux dans lesquels ils doivent s'installer ne permettent pas de faire fonctionner une boulangerie sans rénovation. Le bâtiment appartient pour le rez-de-chaussée à la mairie et pour les étages à l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social), ce qui nécessite une synchronisation pour la réalisation de la réhabilitation. L'instruction des demandes préalables de travaux est en cours. Dès qu'elle sera validée, les travaux commenceront. L'ouverture de la boulangerie est prévue pour l'été 2014.


Sandra, Jérôme, Chloé et Zoé Chanudet





Communauté de communes
Entre Allier et Bois Noirs

A l'issue d'une démarche collective qui aura duré deux ans les élus communautaires ont élaboré une politique stratégique de développement du territoire qui repose sur trois axes :

- Les ressources humaines et environnementales de la communauté de communes pour monter des projets en phase avec les orientations de la charte du Parc naturel régional du Livradois - Forez.
- La reconquête des lieux de vie et l'optimisation des équipements existants.
- Le développement des solidarités entre les habitants et les acteurs du territoire.

A travers ces trois axes, ce sont sept actions inscrites au projet de territoire :

- L'acquisition d'un camion pour la collecte des déchets ménagers
- La mise en place d'un transport à la demande. Après une étude de besoin qui sera réalisée à l'échelle du territoire de la communauté, il s'agira d'établir un partenariat (taxis, bus des montagnes, transports à la demande existants) afin de proposer aux habitants différents types de déplacements : déplacements vers des pôles de services et déplacements à l'occasion de grands événements.
- La création d'un site internet
- Le soutien aux manifestations culturelles du territoire en soutenant techniquement (prêt de matériel) les associations du territoire qui proposent des manifestations culturelles.
- L'amélioration et l'aménagement de nouveaux sentiers, l'édition d'un topo guide, et la valorisation du patrimoine vernaculaire.
- L'engagement dune démarche participative sur le bien manger en faisant la promotion des produits locaux et en créant un lien fort entre consommateurs et producteurs.
- La création d'un relai d'assistantes maternelles sur la commune de Puy-Guillaume. Ce projet est pour l'heure communal mais pourrait devenir communautaire.

Accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.)

En charge de la compétence enfance jeunesse, la Communauté de commune accueille les enfants du territoire de 4 à 17 ans au sein de l'accueil de loisirs tous les mercredis ainsi que du lundi au vendredi pendant les périodes de vacances scolaires (février, Pâques, Toussaint, juillet). Un projet pédagogique est élaboré, qui organise les différentes activités et sorties proposées.

- **Accueil des enfants de 7h30 à 18h30.**
- **Activités de 9h à 17h.**
- **Inscriptions les mercredis ou par téléphone ALSH au 04 73 94 82 65 ou communauté de communes au 04 73 94 71 12.**
- **Inscriptions closes 15 jours avant le 1er jour des vacances.**

brèves

Élections municipales : mode d'emploi

Le mode de scrutin ne change pas :
les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote.
Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.
Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte. Vous n'élirez pas de conseillers communautaires.
Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.
Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.
Nouveau :
• Présentation d'une pièce d'identité pour voter
• Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Procurations

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.
Vous avez désormais la possibilité de préparer sur internet votre demande de vote par procuration, en vous rendant sur http://service-public.fr/ pour télécharger votre demande, la remplir et l'imprimer, avant de vous rendre auprès des autorités habilitées pour les recevoir. Les personnes ne pouvant pas accéder à internet peuvent toujours obtenir le formulaire cartonnée de demande de vote par procuration de la manière habituelle. Pour plus d'informations : www.interieur.gouv.fr Rubrique Élections

Qu'est-ce qu'un logement décent ?
Rénover un logement, avec quelles aides ?
Comment réduire mes dépenses d'énergie ?
Un bouquet de travaux, pour quoi faire ?
Que signifie RT 2012 ?
Quelles sont les garanties d'un Contrat de Construction de Maison Individuelle ?

Contactez l'ADIL 63 Espace INFO/ÉNERGIE

la Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand

Ses conseils sont indépendants et gratuits !

Renseignements :
Par courrier, courriel, téléphone, à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand),
ou encore par le Point visio public installé dans votre communauté de communes.
Tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30, sauf le lundi matin.

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :
- THIERS : 12 rue Barante
Tél. 04 73 80 90 07
Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

ADIL 63
Espace INFO>ÉNERGIE
129, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 30 75
Fax : 04 73 42 30 78
contact@adil63.org
Site : www.adil63.org ▲







Au poil

L'étude menée par le collectif ETC sur notre commune dans le cadre du programme habiter autrement les centres-bourg s'est terminée en février 2013. Rappelons tout d'abord que ce programme répond à une commande de l'Etat et de la région Auvergne à laquelle ont répondu le Parc Naturel Régional du Livradois Forez et le Conseil général. Six communes y ont participé : Courpière, Châteldon, Cunlhat, La Monnerie-Le-Montel, Saint-Dier-d'Auvergne et Saint-Germain-L'Herm. A l'heure des premiers bilans ce cette étude, tous les acteurs de l'opération retiennent la nécessité de favoriser les actions participatives, qui permettent de croiser les avis et attentes de tous les acteurs d'un territoire. Plusieurs moyens ont été expérimentés : groupes de suivi, chantiers expérimentaux, résidence des architectes sur le site de leur étude…
Des outils d'analyses du foncier ont également été adaptés aux problématiques des centres-bourgs, afin de mieux appréhender leur évolution en fonction des nouveaux besoins (jardins, agrandissements, apports lumineux). Une réflexion profonde a été menée sur les activités en centre-bourg, qu'elle soient commerciales, artisanales, touristiques… Ont été mis en évidence la nécessité de maintenir les polarités et les connexions existantes entre les commerces, d'adapter les locaux et de développer des activités valorisantes. L'étude comprend bien d'autres aspects que vous avez pu découvrir au moins en partie dans le livre distribué à tous les habitants par le collectif Etc. Cette étude marque le début d'un projet beaucoup plus large auquel la commune souhaite continuer de contribuer, en s'appuyant sur toutes les bonnes volontés qui sont apparues l'année dernière. ▲



Des aides pour les travaux

Les règles imposées par le règlement de la ZPPAUP peuvent occasionner un surcoût par rapport à une réalisation classique. La commune est donc partenaire de la Fondation du Patrimoine avec laquelle elle a signé une convention. Dans la majeure partie des cas, il s'agit d'aide pour les travaux liés aux parties visibles depuis la voie publique, permettant de conserver et mettre en valeur les caractéristiques d'origine du bâtiment. Les réfections de toitures, façades, huisseries, ainsi que les honoraires d'architecte entrent dans le cadre des dépenses éligibles. Pour avoir la liste précise des aides et leur montant, le secrétariat de mairie se tient votre disposition. Vous pouvez aussi visiter le site suivant : www.fondation-patrimoine.com 04 73 32 99 80.

Carte nationale d'identité

Au 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité pour les personnes majeures passe de 10 à 15 ans. Cet allongement de la durée de validité s'appliquera aux cartes nationales d'identité délivrées à partir du 1er janvier prochain et à celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. Dans ce dernier cas, la prolongation de 5 ans de la validité de la carte nationale d'identité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche. Il ne sera donc pas nécessaire de se rendre en mairie, dans les antennes de la préfecture de police de Paris ou dans les consulats pour prolonger la validité de 10 à 15 ans. Les personnes mineures ne sont pas concernées, leur carte nationale d'identité restant valable pour une durée de 10 ans.
Le ministère recommande également aux personnes souhaitant se rendre à l'étranger avec une carte nationale d'identité de se renseigner sur le sitewww.diplomatie.gouv.fr, à la rubrique conseils aux voyageurs.

Bibliothèque : quoi de neuf ?

L'informatisation de la bibliothèque est en passe d'être achevée. Bientôt, seront disponibles des listes complètes de tous les ouvrages disponibles.
Parmi les centaines de livres à disposition, tous les goûts peuvent être satisfaits : romans, policiers, biographies, livres d'enfants, revues…
Par ailleurs, la mairie ayant permis l'acquisition de meubles de rangement, le classement des livres a pu en être facilité. Denise Cochin, responsable officielle de la bibliothèque, est aidée par Anne Meley (ci-dessous) et par Marie-Christine Bayard, pour assurer une présence permanente lors des après-midi d'ouverture (mercredi et vendredi de 14h à 17h). Ainsi, la commune dispose-t-elle d'une structure bien organisée qui ne peut qu'inciter à venir chercher sa part de rêve. Et, pour en faciliter l'accès, une nouvelle plage d'ouverture, en soirée, est à l'étude qui permettrait à ceux qui aiment les livres de venir s'approvisionner plus facilement.
Alors, sachons fermer la télévision et profiter de l'évasion que procure un "bon bouquin" !



Subventions aux associations

A.P.A (Protection des animaux) : 343,35 €
Amicale Laïque : 1 500 €
Amicale pompiers : 200 €
Les jeunes sapeurs-pompiers : 150 €
Châteldon Loisirs et Détente : 500 €
Club bouliste châteldonnais : 500 €
Club des Badins : 80 €
Comité des fêtes : 3 500 €
Fanfare : 1 800 €
Foyer socio-éducatif collège de Puy-Guillaume : 180 €
Pétanque des Badins : 80 €
T.O.U.F : 200 €
La Jeunesse Châteldonnaise : 100 €
Association des commerçants : 80 €



L'inscription sur les listes électorales

"voter est un droit, c'est aussi un devoir civique"
La révision des listes électorales intervient chaque année du 1er septembre au 31 décembre. Durant cette période, la commission de révision des listes électorales examine les radiations à effectuer ainsi que les demandes d'inscription. Cependant, vous pouvez venir en mairie toute l'année pour que votre inscription soit enregistrée.
Si vous venez d'arriver sur la commune, il est temps de vous faire inscrire.
Rappelons que le changement de domicile n'implique pas l'inscription automatique sur les listes électorales.
Pour cela vous devez remplir une des trois conditions prévues par le code électoral, c'est à dire, avoir son domicile sur la commune, y avoir une résidence ou bien être contribuable depuis au moins cinq années consécutives. Seules les personnes ayant atteint leur majorité au cours de l'année sont inscrites automatiquement sur le registre électoral de leur lieu de résidence.

Covoiturage

Trouvez rapidement des covoitureurs en Auvergne et dans toute la France sur le site http://www.covoiturageauvergne.net/



Encombrants

Si vous souhaitez vous débarrasser d'objets encombrants et que vous ne pouvez pas vous rendre vous-même à la déchetterie, signalez-le en mairie. Les services municipaux regrouperont les demandes et organiseront un ramassage collectif à une date qui vous sera indiquée.

Déchetterie

Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Puy-Guillaume sont établis comme suit : du lundi au samedi inclus, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45.
Téléphone : 04 73 94 67 39

Trésor public

Trésorerie de Luzillat
Route de Vendègre
63350 Luzillat
Téléphone : 04 73 73 88 30
Fax : 04 73 73 88 39
Les horaires d'ouverture au public sont les suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30.

La poste

Ouverture de 10h à 11h30 et de 14h à 16h30.
Le samedi de 10h à 12h.
Vous pouvez également téléphoner au 04 73 94 60 50.
Dernière levée du courrier à 14h30 la semaine et 12h pour le samedi.
Le courrier distribué par boîte postale est disponible dès 10h.

Assistantes sociales

Amandine Thevenot : le mardi de 9h30 à 12h. Il est possible de rencontrer une assistante sociale du Conseil général lors de la permanence en mairie le troisième jeudi de chaque mois de 10h à 12h.

Bibliothèque

(Dans les locaux de la mairie)
Le mercredi et le vendredi de 15h à 17h.

Le service public
et les permanences en mairie

S.I.A.D

Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile

A Puy-Guillaume du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le SIAD propose trois services :
- le service de soins à domicile
- le service d'aide à domicile
- le service de petit bricolage et petit jardinage

Il intervient auprès de toutes les tranches d'âge, le SIAD a l'agrément qualité garde d'enfants et transport accompagné. Ce service compte maintenant plus de 110 salariés qui vont chez 400 bénéficiaires répartis sur 16 communes.

Pôle Emploi

La mairie met à disposition gratuitement un accès Internet pour les demandeurs d'emploi selon les modalités suivantes : le mardi de 14h30 à 16h, du mercredi au samedi inclus de 10h à 11h30.

Pôle santé

Médecin
Dr Daniela Stanescu
11 place Jean-Jaurès à Châteldon
Tél. 04 73 94 15 07
Consultations : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h.
Rendez-vous : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16h à 19h.

Infirmier diplômé d'Etat
David Girard
10 place Jean-Jaurès à Châteldon
Tél. 04 73 94 62 26
Portable : 06 69 50 74 75
Soins à domicile et au cabinet.
Sur rendez-vous, 7 jours sur 7.

Pharmacien : Jean Bargoin
2 place Jean Jaurès à Châteldon
Tél. 04 73 94 60 26
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
Le samedi de 9h à 12h
Gardes : une semaine sur trois.
Le samedi et le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h.
Le dimanche de 9h à 12h.

Tarifs municipaux

Salle polyvalente

Location
- 150 € par festivité pour les associations communales
- 200 € par festivité particuliers de la commune (activités à but lucratif non autorisées)
- 225 € par festivité commerçants et artisans ayant leur activité sédentaire sur la commune
- 315 € par festivité particuliers et associations de l'extérieur (activités à but lucratif non autorisées)

Caution
- 150 € associations communales, particuliers de la commune, commerçants et artisans ayant leur activité sédentaire sur la commune
- 250 € particuliers et associations de l'extérieur

Salle de réunions (60 pers.)

Location
- 75 € par festivité associations communales, particuliers de la commune
- 100 € par festivité commerçants et artisans ayant leur activité sédentaire sur la commune
- 125 € par festivité particuliers et associations de l'extérieur

Caution
- 100 € pour tous les usagers

Vaisselle
- 50 € location
- 50 € caution

Cérémonies funéraires laïques
- Gratuité aux familles des défunts domicilié ou résidant dans la commune au moment du décès
- 100 € pour les familles des défunts résidant hors de la commune

Concessions dans le cimetière

Cimetière
- Concession trentenaire 175 € le m²
- Concession cinquantenaire 240 € le m²

Reposoir
- Gratuité pendant 1 mois
- Au-delà d'1 mois 85 €

Location des gîtes communaux

Gîte communaux
7 rue des Remparts

Gite 1, 2 et 3 : 6 personnes
- 215 € la semaine
- 130 € le week end

Gite 4 : 4 personnes
- 185 € la semaine
- 120 € le week end

Gite 5 : 2 personnes
- 165 € la semaine
- 105 € le week end

Journée complémentaire 30 €
Caution 100 €
Taxe de séjour : 0,30 €
Acompte 25 % à la réservation
Contact réservation 04 73 94 60 65

Gîte de caractère rue de l'Aire
- 375 € haute saison été
- 230 € autres périodes
- 115 € 2 nuitées (sauf juillet août)
- 153,33 € 3 nuitées (sauf juillet août)

Caution 150 € semaine
Caution week end 75 €
Forfait ménage 25 €
Forfait linge de maison 20 €
Contact réservation 04 73 32 00 30

brèves

Droit des femmes

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) a pour mission d'informer les femmes et les familles dans les domaines du droit, de la vie quotidienne et pratique, de l'emploi et de la formation. Des réponses peuvent être apportées par des juristes aux questions relatives à une procédure de divorce, de violences conjugales, de pension de réversion… Un accompagnement veuvage est également possible avec la mise en place de groupe de paroles. Pour joindre le CIDFF 63, il suffit de téléphoner au 04 73 25 63 95 ou de consulter le site internet : ttp://cidf63.com

Résultat du concours des maisons fleuries 2013

Le 24 juillet 2013, le jury communal du concours des maisons fleuries s'est réuni et a arrêté le classement. Comme chaque année, le conseil municipal a décidé de récompenser les 22 personnes inscrites à ce concours, suivant les préconisations du jury.

1er	Valérie et Jean Joubert
2e	Bernadette Constant
3e	Claudine Seignemartin
4e ex aequo	Françoise Dauphant et Sylvie Fiat
6e	Aimée Gorce
7e	Claudine Constant
8e ex aequo	Alix Balichard, Agnès Carthonnet, Denise Cochin, Yvette Decombe, Léontine Désiage, Martine Desiage, Chantal et Robert Durantin, Lucie Fradin, Marinette Fradin, Dominique Getenay, Alain Laplace, Elise Pinaud, Gabriel Rumianoski, Solange et Pierre Valfort.



agenda 2014

Janvier

Samedi 4
Randonnée mensuelle Châteldon, Loisirs et détente 14h à la salle polyvalente

Mardi 7
Cérémonie des vœux de la mairie, 18h à la salle polyvalente

Dimanche 19
Thé dansant, Châteldon, Loisirs et Détente

Dimanche 26
Loto de l'amicale laïque

Février

Samedi 1er
Randonnée mensuelle Châteldon, Loisirs et détente 14h à la salle polyvalente

Dimanche 9
Aubade de la fanfare à Rongère-Montagne (matinée)

Mercredi 19
Conseil Municipal à 18h30

Mars

Samedi 1er
Randonnée mensuelle Châteldon, Loisirs et détente 14h à la salle polyvalente

Samedi 22
Marché de printemps

Dimanche 23
- Premier des élections municipales
- Steak-tripes du comité des fêtes

Lundi 24
Soirée lecture/conte/rencontre avec Jean-Marc Pineau

Vendredi 28
Conseil Municipal*

Dimanche 30
2e tour des élections municipales

Avril

Vendredi 4
Conseil Municipal*

Samedi 5
Randonnée mensuelle Châteldon, Loisirs et détente 14h à la salle polyvalente

Dimanche 6
Repas des Ainés

Samedi 12
Repas de la société de chasse de la Montagne

Jeudi 15
Conseil Municipal*

Samedi 26
Concert de Printemps de la fanfare

Dimanche 27
Commémoration de la Déportation

Mai

Samedi 3 et dimanche 4*
Foire écobiologique "Humus"

Jeudi 8
Commémoration Armistice 1945

Du mercredi 8 au samedi 10*
Festival rural

Samedi 10
Randonnée mensuelle Châteldon, Loisirs et détente 14h à la salle polyvalente

Jeudi 22
Conseil Municipal*

Dimanche 25
Elections européennes

Jeudi 29*
Concours de boules "La Longue"

Juin

Samedi 7
- Randonnée mensuelle Châteldon, Loisirs et détente 14h à la salle polyvalente
- Gala "Accorps Danse" Salle des fêtes de Puy-Guillaume

Vendredi 20*
Fête de l'école au parc

Samedi 21*
- Fête de la musique
- Marché de l'été

Samedi 28*
Figot l'Association de la jeunesse Châteldonnaise pour la Saint-Jean

Juillet

Mercredi 2
Vernissage première exposition à l'ancienne pharmacie

Du 2 au 20
Première exposition à l'ancienne pharmacie

Samedi 5
Randonnée nocturne Châteldon, Loisirs et détente 20h30 à la salle polyvalente

Du 5 au 13
"Les jardins d'écarts" au jardin de l'ancienne école de La Roussille

Mardi 8
Conseil Municipal*

Lundi 14*
Fête nationale

Mercredi 23
Vernissage deuxième exposition à l'ancienne pharmacie

Du 23 juillet au 10 août
Deuxième exposition à l'ancienne pharmacie

Août

Mercredi 13
Vernissage troisième exposition à l'ancienne pharmacie

Du 13 août au 31 août
Troisième exposition à l'ancienne pharmacie

Vendredi 15
Spectacle de rue à 16h place Jean-Jaurès

Septembre

Samedi 6
Randonnée mensuelle Châteldon, Loisirs et détente 14h à la salle polyvalente

Mardi 9
Conseil Municipal*

Samedi 20
Marché d'automne - Châteldon

Dimanche 21
25e randonnée des vendanges à Châteldon - Loisirs et Détente

Octobre

Samedi 4
- Randonnée mensuelle Châteldon, Loisirs et détente 14h à la salle polyvalente
- Soirée théâtre de Châteldon, loisirs et détente à la salle polyvalente*

Samedi 18 et Dimanche 19
Fête des Vignerons*

Dimanche 26
Loto de l'Association de la jeunesse Châteldonnaise

Mercredi 29
Conseil Municipal*

Novembre

Samedi 8
Randonnée mensuelle Châteldon, Loisirs et détente 14h à la salle polyvalente

Mardi 11
Commémoration armistice 1918

Samedi 15*
Concours de belote de l'amicale laïque

Samedi 29*
Concert de Sainte-Cécile de la fanfare à l'église

Décembre

Samedi 6*
Salon des vins naturels "Les dix vins cochons"

Samedi 13
Marché d'hiver

Dimanche 14
Sainte Barbe

Jeudi 18
Conseil Municipal*

Vendredi 19*
Arbre de Noël de l'amicale laïque

*** Lors des manifestations qui se prolongent en soirée l'éclairage public restera allumé toute la nuit (ainsi que les nuits des 24 et 31 décembre).**

*** Les dates des conseils municipaux sont données à titre indicatif.**